

UNE BATAILLE PERDUE, LE COMBAT CONTINUE

NOUS AVONS TOUT TENTÉ,
MAIS L'ARTICLE 9 DE LA LOI RIPOST EST DÉSORMAIS ADOPTÉ.

La CFDT Douane n'est pas restée spectatrice. Nous avons été auditionnés par les parlementaires, construit des argumentaires solides, travaillé avec des députés et des sénateurs de différents horizons pour faire déposer des amendements et soutenu toutes les initiatives permettant une saisine du Conseil Constitutionnel.

Nous avons porté jusqu'au bout une idée simple : transférer des prérogatives douanières à la police et à la gendarmerie n'améliorera pas la lutte contre les trafics. Cela risque au contraire d'affaiblir une organisation qui fonctionne, de diluer l'expertise douanière et de compliquer les procédures.

Malgré cette mobilisation, la bataille législative est aujourd'hui perdue.

RIEN N'EST TERMINÉ

Mais contrairement à ce que certains pourraient croire, tout ne se jouait pas au Parlement. Le véritable combat commence maintenant car si une loi fixe un principe, **ce sont les décrets d'application qui en déterminent la réalité.**

C'est dans ces textes que sera précisé jusqu'où les policiers et les gendarmes pourront exercer ces nouvelles prérogatives. C'est là que seront définis les points de contrôle concernés, les conditions d'intervention, les limites des nouvelles compétences et l'articulation avec les missions des douaniers.

En clair, c'est maintenant que va se décider l'ampleur réelle de l'empiètement sur nos missions.

LIMITER LA CASSE

La CFDT Douane ne se résigne pas. Dès aujourd'hui, nous reprenons le travail auprès du Ministère et de la Direction Générale pour peser sur la rédaction des décrets d'application.

Chaque mot comptera. Chaque compétence exclusive préservée comptera. Nous utiliserons tous les leviers de la concertation pour empêcher que cette réforme ne vide progressivement la douane de ses missions.

Le combat quitte le terrain parlementaire. Il se poursuit désormais au niveau ministériel et directionnel.



Loi RIPOST,
SEPTEMBRE 2026



NOTRE MOBILISATION A DÉJÀ PRODUIT DES RÉSULTATS

Il serait faux de dire que nous avons tout perdu. Notre mobilisation a également permis de remettre la question des moyens de la douane au cœur du débat.

Après avoir perdu près de 1 000 emplois entre 2019 et 2024, la tendance s'est enfin inversée. Nous avons obtenu la création de 545 emplois douaniers entre 2027 et 2030.

Ce n'est pas encore suffisant. Mais c'est un changement de cap que personne n'aurait imaginé il y a encore quelques mois. Là aussi, il faut consolider ces créations qui doivent être actés et financés avant les prochaines échéances électorales.

NOUS NE BAISSERONS PAS LES BRAS

Une bataille a été perdue. Pas la guerre.

Nous continuerons à défendre les missions douanières, l'expertise des agents, les effectifs et les moyens indispensables à l'exercice de nos missions.

L'histoire de la douane montre qu'aucune réforme n'est jamais figée. Lorsqu'une disposition se révèle inefficace, lorsqu'elle complique le travail des agents ou affaiblit l'action de l'État, elle peut être corrigée.

C'EST POURQUOI LA CFDT DOUANE RESTERA PLEINEMENT MOBILISÉE.

Parce que défendre les douaniers, ce n'est pas seulement s'opposer aux mauvaises réformes. C'est aussi construire les conditions des victoires de demain.

LA BATAILLE PARLEMENTAIRE EST TERMINÉE. LE COMBAT POUR LES MISSIONS, LES EFFECTIFS ET L'AVENIR DE LA DOUANE NE FAIT QUE COMMENCER.

